



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

Renseignements généraux et modalités d'inscription

Activités de loisirs, culture et cours aquatiques

L'inscription est obligatoire pour la majorité des activités. Les périodes d'inscription varient selon les saisons; veuillez vous référer aux dates indiquées dans la programmation en cours. Tous les détails sont disponibles sur <https://vsad.ca/inscriptions>. Un rappel par courriel sera envoyé aux participants quelques jours avant le début de l'activité.

Procédure d'inscription :

1. Connectez-vous au système d'inscription en ligne et suivez les indications.
2. Remplissez les informations demandées et effectuez le paiement par carte de crédit pour conclure la transaction.
3. Votre confirmation d'inscription sera accessible dans la section « **État de compte et reçus** » de votre compte en ligne.
4. En cas de difficulté, contactez le service à la clientèle du fournisseur.

✦ À noter :

- Les prix peuvent être modifiés sans préavis.
- Les taxes s'appliquent aux inscriptions des 15 ans et plus.

Programme « Loisirs pour tous »

La Ville met gratuitement à disposition des places pour certaines activités à ceux vivant une situation économique difficile. Consultez la procédure et tous les détails en [cliquant ici](#).

Liste d'attente

S'il ne reste plus de places dans un cours, vous pouvez inscrire votre nom sur la liste d'attente via le portail d'inscription. Cette option permet de déterminer la priorité de rappel lorsque des places se libèrent.

Cours annulés ou jumelés

Si un cours n'atteint pas le nombre minimum d'inscriptions, la Ville se réserve le droit de l'annuler ou de le jumeler avec un autre.

Remboursement

Aucun remboursement n'est accordé, sauf si une activité ne peut s'offrir faute d'inscriptions suffisantes ou encore s'il survient un problème majeur, blessure ou maladie. La demande devra être faite par écrit et appuyée d'un certificat médical au moins 15 jours avant la fin du cours (par courriel avec le certificat médical numérisé). Toutefois, des frais d'administration de 15 % seront retenus. De plus, si la demande est faite après le début de l'activité, un montant établi au prorata des cours suivis s'ajoutera aux frais d'administration.

Annulation des activités

Aucun remboursement ou reprise en cas d'annulation pour cause de tempête, panne de courant, incident sanitaire (piscine), etc.

Tarification et réductions

- **65 ans et plus** : Réduction de **10 % pour les résidents de la VSAD** (non applicable aux cours aquatiques SODEM).
- **Non-résidents** : Supplément de 50 % du coût de chaque activité.
- **Résidents de L'Ancienne-Lorette** : Accès aux tarifs résidents grâce à une entente particulière.

Réduction familiale

Dans le but de favoriser l'accès aux familles à l'ensemble des activités offertes sur le territoire de la Ville, une initiative est incluse au budget depuis 2020. Ce rabais famille est applicable aux inscriptions de **trois enfants ou plus** d'une même famille à la même session d'activités, peu importe le revenu familial.

Le rabais famille s'applique aux activités sportives, culturelles et de loisirs (activités VSAD, activités aquatiques SODEM, activités des partenaires de niveau 1).

Renseignez-vous lors de votre inscription!

- **3^e enfant** : 50 % de réduction
- **4^e enfant et suivants** : 100 % de réduction (gratuit)